



**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 NOVEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le 30 novembre à 18h00, les membres du Conseil Municipal de la commune de TREBONS SUR LA GRASSE, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique limitée, à la mairie, sous la présidence de Monsieur John STEIMER, le Maire.

Président : M. John STEIMER.

Présents : MM Hervé ROQUES, Jean ARHAINX, Didier LAURENS, Sébastien NÉROCAN, M^{mes} Sandrine RAMPLOU, Angela CALMONT, Mme Élodie BROQUET.

Absents : M RAMONDA, Mme LEYDIER et Mme CAZENEUVE.

Procuration : Mme LEYDIER Karine à M ARHAINX Jean et M RAMONDA à M ARHAINX.

Secrétaire de séance : Mme Élodie BROQUET.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Nombre de conseillers présents : 8

Nombre de conseillers votants : 10

Un scrutin a eu lieu, a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire : Mme Élodie BROQUET.

Ouverture de la séance à 18h00.

Ordre du jour

Le compte rendu du conseil municipal du 22 octobre 2021 a été approuvé à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal.

Délibération n° 32-2021 portant sur le rapport du CLECT N°1 révision libre compétence EAU :

La Commission Locale d'évaluation des Charges Transférées (CLECT) a pour mission : d'une part, de procéder à l'évaluation du montant de la totalité des charges financières transférées à l'EPCI et correspondant aux compétences dévolues à celui-ci ; d'autre part, de calculer les attributions de compensation versées par l'EPCI à chacune de ses communes membres. La CLECT doit donc obligatoirement intervenir lors de tout transfert de charges qui peut résulter, soit d'une extension des compétences de l'EPCI, soit de la définition de l'intérêt communautaire de telle ou telle action. Il revient à la CLECT, telle qu'elle est définie par la loi du 12 juillet 1999, de garantir l'équité de traitement et la transparence des méthodes d'évaluation des charges transférées. Elle propose donc une méthodologie d'évaluation et veille à son application effective à chaque transfert. C'est ainsi que la CLECT s'est réunie le 19 octobre 2021, pour examiner les différents points contenus dans le rapport joint avec leurs incidences respectives sur l'attribution de compensation versée à la Commune.

Le conseil municipal vote à 9 voix pour et 1 abstention sur la révision libre compétence EAU.

Délibération n° 33-2021 portant sur l'adoption du programme de travaux et de l'enveloppe financière prévisionnelle pour la défense extérieure contre l'incendie sur le territoire de Trebons sur la Grasse :

Mise en place de trois citernes incendie de 30 m³ au centre bourg, la Tuilerie et Chemin Casselamour. Le conseil municipal valide le plan de financement prévisionnel. Montant global prévisionnel de cette opération 98 000 € HT. Les demandes de subvention seront demandées auprès de la DETR ainsi qu'au Conseil Départemental de la Haute-Garonne aux taux les plus élevés.

Le conseil municipal vote à l'unanimité cette délibération.

Projet de classe découverte pour les CM1 et CM2 : Les enseignantes ont demandé aux municipalités de les aider afin de financer le projet de classe découverte. Le conseil municipal décide à l'unanimité de participer au projet à hauteur de 53 € par élève. (18 élèves pour Trebons sur la Grasse, montant de 954 € TTC).

Point sur le pool routier 2019-2021, travaux fait sur les lieux suivants :

- Chemin d'en Boudières pour un montant de 6591,72 € TTC ;
- Chemin de Tарisse pour un montant de 5233,20 € TTC ;
- Rue de la Forge pour un montant de 6385,20 € TTC ;
- Chemin d'en Gilet pour un montant de 6681 € TTC ;
- Chemin de La Lie pour un montant de 21 844 € HT avec une subvention du conseil départemental H-G de 15 018 €.

Avis sur le projet de déplacement d'un compteur d'eau potable dont la mise en service concerne le domaine public : le conseil municipal vote à l'unanimité pour le déplacement du compteur d'eau potable chemin de Tарisse.

Préparation du bulletin municipal : la distribution sera faite avant le 21 décembre 2021.

• **Divers :**

- « Une seconde vie pour les livres » Très bonne participation des concitoyens depuis l'ouverture de ce projet.

Clôture de séance à 19h50.

Le Maire certifie que le compte rendu a été affiché à la Mairie le 2 décembre 2021.

Le secrétaire de séance.

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'J. Roguet', with a long horizontal flourish extending to the right.

